

FOYER RURAL D'ARVERT

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU VENDREDI 27 FEVRIER 2026

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt six, le vingt-sept février à dix heures, à la salle des fêtes d' Arvert, s'est déroulé le dépouillement des votes par correspondance dans le cadre du renouvellement des membres du Conseil d' Administration.

La présidente du bureau de vote est madame VIARD Anne-Marie.

La secrétaire est madame GELLIE Nicole

Tous les adhérents du Foyer Rural d' Arvert ont été convoqués pour le dépouillement du vote par correspondance qui concerne le renouvellement du tiers des membres du CA .

Ce vote par correspondance a été organisé conformément aux Statuts et Règlement Intérieur adoptés lors de l' Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 2024, notamment l' article 2 du Règlement Intérieur.

Pour l'année 2026 les membres sortants sont :

- BLOND Eliane
- CORRE Arlette
- GELLIE Claude
- GOUSSET Dominique
- KIRSCH Delphine

A la date du 30 janvier 2026, les cinq membres sortants ont présenté leur candidature. 3 autres candidats(es) se sont fait connaître.

- DECAILLIOT Hélène
- FERRARI Annie
- OUEI Brigitte

Le listing des adhérents comporte six cases :

case 1 : date de réception de l'enveloppe-retour – (date mentionnée)

case 2 : signature du déposant ou du responsable - (signature)

case 3 : ouverture de l'enveloppe-retour le jour du dépouillement – mentionner « oui »

case 4 : présence de l'enveloppe verte qui sera déposée dans l'urne – mentionner « oui » ou « non »

case 5 : absence de l'enveloppe verte dans l'enveloppe-retour – mentionner « oui » ou « non »

case 6 : le bulletin de vote est déposé dans l'urne - mentionner le N° d'ordre

Deux urnes sont mises en place.

Face à ces urnes, ont été placés les « listings des adhérents («ALIBERT » N° 001 à «JAVOUREY » N°229 et «JIMENEZ » N° 230 à « BAILLEUL » N° 445»).

Les enveloppes-retour correspondantes sont jointes à chaque listing – par ordre .

La première urne est sous la responsabilité de : GELLIE Claude

Est chargée de l'ouverture des enveloppes-retour : CORRE Arlette

Est chargé de la tenue du listing des adhérents : COQUILLAUD Jacky

Est chargée de déposer l'enveloppe verte dans l'urne : BLOND Eliane

La deuxième urne est sous la responsabilité de : DECAILLIOT Hélène

Est chargé de l'ouverture des enveloppes-retour : LICTEVOUT Gérard

Est chargée de la tenue du listing des adhérents : MOSNIER Erica

Est chargée de déposer l'enveloppe verte dans l'urne : GOUSSET Dominique

Ce même jour à10..... heures

La présidente du bureau de vote, Anne-Marie VIARD déclare le vote ouvert.

Il est constaté publiquement que les urnes ne contiennent aucun bulletin ni enveloppe.

Les urnes sont refermées (compteurs à zéro).

A chaque enveloppe-retour le nom de l'adhérent(e) est annoncé.

Le listing est vérifié pour constater l'enregistrement de l'enveloppe-retour.

(case N°3 renseignée « oui »)

L'enveloppe-retour est ouverte. Il est constaté la présence ou non de l'enveloppe verte.

Si l'enveloppe-retour est vide, il en est fait mention sur le listing, il n'y a pas de vote.

(case N°4 renseignée « non », la case N°5 renseignée « oui », la case n°6 est renseignée « nul »)

Si l'enveloppe-retour contient l'enveloppe verte cette dernière est placée dans l'urne. Le vote est enregistré. (case N°4 renseignée « oui », la case N°5 renseignée « non », la case N°6 est renseignée avec un N° d'ordre).

Si l'enveloppe-retour contient de façon séparée l'enveloppe verte et le bulletin de vote (ou tout autre contenu), il n'y a pas de vote, il est mentionné nul pour les cases N°4 , N°5 et N°6.

Si l'enveloppe-retour contient uniquement un bulletin de vote séparé il est fait mention de l'absence de l'enveloppe verte et le bulletin de vote n'est pas placé dans l'urne. Il n'y a pas de vote. Les cases N°4, N°5 et N°6 sont renseignées « nul ».

Le vote est clos lorsque toutes les enveloppes-retour ont été ouvertes et que les enveloppes vertes correspondantes ont été déposées dans les urnes.

Ce même jour à10..... heures46.....

Le présidente du bureau de vote déclare le vote clos.

Le compteur de chaque urne est relevé, annoncé et comparé au chiffre obtenu sur le listing.

Pour l'urne n°1 le compteur est de (en lettres)cent quarante.....

Sur le listing le nombre de votants est de (en lettres)cent quarante.....

Pour l'urne n°2 le compteur est de (en lettres)cent vingt cinq.....

Sur le listing le nombre de votants est de (en lettres)cent vingt cinq.....

Une fois le présent Procès-Verbal renseigné, les urnes sont ouvertes.

Il est procédé au comptage des enveloppes vertes et le chiffre du décompte est comparé avec celui du listing repris ci-dessus.

Pour l'urne n°1 : (en lettres) le nombre d'enveloppes vertes est decent quarante.....

Pour l'urne n°2 : (en lettres) le nombre d'enveloppes vertes est decent vingt cinq.....

Remarques éventuelles :

.....
.....
.....
.....
.....

Organisation du décompte des voix obtenues par chaque candidat.

Pour l'urne 1 :

COQUILLAUD Jacky	responsable du dépouillement
RENAUDIE Janie	scrutatrice est chargée d'ouvrir l'enveloppe
MINI Georgette	scrutatrice annonce les noms qui ont été cochés.
MATHE Sylvaine	scrutatrice est chargée du comptage des voix obtenues.
OUEI Philippe	scrutateur. est chargé du comptage des voix obtenues.

Pour l'urne 2 :

LICTEVOUT Gérard	responsable du dépouillement.
MARTINAUD Christiane	scrutatrice est chargée d'ouvrir les enveloppes
LARCHE Noël	scrutateur annonce les noms qui ont été cochés.
CHOLLET Didier	scrutateur est chargé du comptage des voix obtenues
OZON Régine	scrutatrice est chargée du comptage des voix obtenues

Chaque électeur avait été invité à cocher les noms des candidats de son choix, valant une voix.

Lors du dépouillement il sera attribué une voix à chaque candidat dont le nom a été coché .

A chaque urne les enveloppes vertes de scrutin sont regroupées par paquets de 20 et déposées sur la table. Le décompte peut commencer lorsque le présent Procès-Verbal est renseigné.

A chaque table, un scrutateur a extrait le bulletin de vote de chaque enveloppe verte et l'a passé déplié à un autre scrutateur.

Celui-ci l'a lu à haute voix, en nommant les noms des candidats qui ont été cochés par l'électeur.

Les noms des candidats cochés sur les bulletins de vote ont été relevés par deux scrutateurs sur les feuilles de pointage préparées à cet effet. Tous les 20 bulletins les chiffres sont comparés.

Les feuilles de pointage arrêtées et signées par les cinq scrutateurs de chaque table ont été remises au Président et à la secrétaire avec tous les bulletins et enveloppes réservées, ainsi que l'imprimé reprenant le texte ci-dessous et renseigné pour chaque urne avec la signature des cinq scrutateurs.

	Urne 1	Urne 2	Totaux
Nombre de votants	140	125	265
Bulletins nuls			
1 . Bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître	1		
2 . Bulletins sans enveloppe			
3 . Bulletins dans une enveloppe non réglementaire			
4 . Bulletins écrits à la main ou non réglementaires			
5 . Bulletins ou enveloppes portant des signes		1	
6 . Bulletins comportant un ou plusieurs noms autre que celui des candidats			
7 . Enveloppe comportant tout objet ou matière			
Totaux	1	1	2
Bulletins blancs : pas de candidat coché enveloppe vide feuille blanche	1	4	5
Suffrages exprimés	138	120	258

NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

CANDIDATS	Urne 1	Urne 2	Total	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En toutes lettres
BLOND Eliane	111	94	205	deux cent cinq
CORRE Arlette	106	97	203	deux cent trois
DECAILLIOT Hélène	100	87	187	cent quatre-vingt-sept
FERRARI Annie	101	93	194	cent quatre-vingt-quatorze
GELLIE Claude	122	104	226	deux cent vingt-six
GOUSSET Dominique	101	94	195	cent quatre-vingt-quinze
KIRSCH Delphine	117	106	223	deux cent vingt-trois
OUEI Brigitte	112	97	209	deux cent neuf

L'ensemble des feuilles d'émargement, des bulletins de vote et des feuilles de dépouillement sont gardés, y compris les bulletins blancs et bulletins nuls. Récapitulatif avec le total des 2 urnes :

Pour être élu chaque candidat doit obtenir la moitié des suffrages exprimés + 1

(en chiffre) (en lettres)

Soit : 130 voix cent trente voix

Sont donc élus au Conseil d'Administration :

LISTE OFFICIELLE DES CANDIDATS POUVANT REJOINDRE LE CA :

01 -	GELLIE	Claude	deux cent vingt-six
02 -	KIRSCH	Delphine	deux cent vingt-trois
03 -	OUEI	Brigitte	deux cent neuf
04 -	BLOND	Eliane	deux cent cinq
05 -	CORRE	Arlette	deux cent trois
06 -	GOUSSET	Dominique	cent quatre-vingt-quinze
07 -	FERRARI	Annie	cent quatre-vingt-quatorze
08 -	DECAILLIOT	Hélène	cent quatre-vingt-sept

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Ce présent procès-verbal est clos ce même jour à12 h.....

En double exemplaire, il a été, après lecture, signé par le président, les assesseurs, les scrutateurs et le ou la secrétaire.

Les assesseurs et scrutateurs :

Urne N°1

Bland Eliane

Mandant
obici

La présidente):

Urne N°2

H. Deculliet

Erica Mosnier

La secrétaire de séance :